



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de LaSalle, qui sera tenue le 2 février 2026, à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, Montréal, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement sur les dérogations mineures numéro 2101 concernant l'immeuble suivant :

7645, rue Bouvier – (lot 1 234 068)
Dérogation quant à autoriser une marge latérale dérogatoire

Autoriser une marge latérale totale de 1,90 mètre alors que la marge latérale totale minimale requise est de 2 mètres, en vertu de l'article 3.5.7 et de la grille des usages et normes H12-40 du Règlement de zonage 2098.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 15 janvier 2026.

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement